
[Imprimer](#)

La région Ile-de-France crée un consortium pour « Construire au futur, habiter le futur »

Image

Le conseil régional a réuni, le 12 décembre 2018, le consortium de 95 partenaires qui portera la candidature à l'appel à projets national « Territoires d'innovation » sur le thème « Construire au futur, habiter le futur ».

Opéré par la Banque des territoires pour le compte de l'État au titre du Programme d'investissements d'avenir, le programme « Territoires d'innovation » a pour objectif d'accompagner jusqu'à 20 projets de territoire, qui « portent une stratégie innovante et ambitieuse de développement économique, fondée sur des alliances territoriales, emmenée par des acteurs publics et privés et impliquant pleinement les populations », signale la Région. Il s'agit de proposer de nouveaux modèles répondant aux objectifs de transformation soutenus par le Grand plan d'investissement national, dans une logique de démonstrateurs à grande échelle et d'expérimentations de solutions et services innovants.



Pour préparer leur réponse sur le thème « Construire au futur, habiter le futur », groupes industriels, PME, ETI, associations ou encore acteurs de la recherche étaient présents autour d'Alexandra Dublanche, vice-présidente de la région Ile-de-France chargée du développement économique.

Les projets de consortium créés pour l'occasion devront répondre aux enjeux suivants :

1. **Penser et construire l'habitat de demain** en tirant partie des outils numériques qui

permettent une meilleure intégration territoriale et une plus grande adaptabilité des espaces, comme le BIM (Building Information Management), le chantier digital, le design innovant (plasticité et modularité de l'habitat) et l'intelligence artificielle ;

2. **Concevoir les lieux de vie avec et pour les Franciliens** : intégrer l'expérience des citoyens dans la conception des projets d'aménagement et de construction, pour développer des solutions adaptées à leurs usages, qui améliorent leur qualité de vie et développent le lien social ;
3. **Réduire l'empreinte environnementale de l'habitat** : optimiser les ressources et la consommation énergétique autour de l'habitat (rénovation énergétique, écoconception, durabilité, optimisation, etc.), minimiser les émissions de gaz à effet de serre, et améliorer qualité de vie et santé des Franciliens (air intérieur et extérieur, temps de déplacement, etc.).

La réunion du 12 décembre visait à associer l'ensemble de la filière, des aménageurs aux constructeurs en passant par les concepteurs et habitants, afin que chaque partenaire apporte son approche et son savoir-faire.

Innover en matière de construction

Cet appel à projets doit permettre aux acteurs franciliens « de mieux repenser l'habitat, d'innover en matière de construction et de rénovation afin de répondre aux évolutions des modes de vie, aux attentes et aux aspirations des Franciliens, et aux besoins de l'ensemble des acteurs du territoire », signale le conseil régional. Ces défis se déclinent en trois piliers qui sont « penser et construire l'habitat de demain », « concevoir les lieux de vie avec et pour les Franciliens » et « réduire l'empreinte environnementale de l'habitat ».

Toutes ces aspirations doivent participer à bâtir, selon Marie-Christine Dirringer, déléguée spéciale en charge de la smart région, « l'Ile-de-France de 2030 durable et solidaire ». La collectivité souhaite aussi que cette démarche favorise la création d'emplois dans des secteurs d'avenir. « Territoires d'innovation » pourrait donc être un levier pour développer de nouvelles compétences liées aux métiers de demain, grâce notamment au Pack IA, au plan smart industrie et aux aides « Up » de la Région.

A noter :

- Des comités de copilotage auront lieu le 21 janvier, le 14 février, fin mars et le 18 avril 2019
- La date limite de candidature est fixée au 26 avril 2019
- Consultez le site du Conseil Régional dédié à cet AAP : [ICI](#)